

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2012\_12\_5**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille douze , le lundi 11 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 Juin 2012

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Vente abris bus de Ravaud**

Monsieur BRUNET Jacky se retire de la séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement de la Traverse de Ravaud, l'abris bus situé sur la parcelle B 509 a été enlevé. Il propose de le vendre pour la somme de 20,00 €

Monsieur BRUNET Jacky s'est porté acquéreur de cet abris bus.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre l'abris bus pour la somme de 20,00 € à M. BRUNET Jacky;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT